

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Dismate PE

Type(s) de produit: TP19 - Répulsifs et appâts

Numéro de l'autorisation: FR-2021-0024

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0026151-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	2
5. Conditions générales d'utilisation	4
5.1. Consignes d'utilisation	4
5.2. Mesures de gestion des risques	5
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	5
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	5
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	5
6. Autres informations	5

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Dismate PE

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Russell IPM Europe Limited
	Adresse	Bond House 9/10 Bridge Street Lower Dublin 8 Dublin Irlande
Numéro de l'autorisation	FR-2021-0024	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0026151-0000	
Date de l'autorisation	19/03/2021	
Date d'expiration de l'autorisation	19/03/2031	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Russell IPM
Adresse du fabricant	Unit 45 First Avenue, Deeside Industrial Park, Deeside CH5 2NU Flintshire Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	Unit 45 First Avenue, Deeside Industrial Park, Deeside CH5 2NU Flintshire Royaume-Uni

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	1433 - Acétate de (Z,E)-tétradéca-9,12-diényne
Nom du fabricant	AEROXON INSECT CONTROL GmbH
Adresse du fabricant	Bahnhofstraße 35 71332 Waiblingen Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Bahnhofstraße 35 71332 Waiblingen Allemagne

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acétate de (Z,E)- tétradéca-9,12-diényne		Substance active	30507-70-1		0,837

2.2. Type de formulation

VP - Produit diffuseur de vapeur

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	
Conseils de prudence	

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Professionnel

Type de produit	TP19 - Répulsifs et appâts
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Plodia interpunctella Nom commun: Pyrale indienne des fruits secs Stade de développement: Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs) Nom scientifique: Ephestia kuehniella Nom commun: Pyrale de la farine Stade de développement: Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs)
Domaine d'utilisation	Intérieur -
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Distributeur vaporisateur Description détaillée: Distributeur vaporisateur
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: Les distributeurs doivent être positionnés à raison d'une unité tous les 400-500 m3. Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Les distributeurs doivent être positionnés à raison d'une unité tous les 400-500 m3.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Le produit s'utilise dans un sachet prêt à l'emploi. Paquet (329 x 142 mm) contenant 5-100 sachets (polyester/Al/LDPE) prêts à l'emploi

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

-

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Planifier le positionnement approximatif des distributeurs avant leur déploiement. Les distributeurs doivent être positionnés à raison d'une unité tous les 400-500 m³. Si des obstacles ou obstructions sont présents, disposer les distributeurs en tenant compte de l'agencement et de la circulation de l'air dans l'usine.

- Garder les distributeurs scellés dans un emballage externe jusqu'à leur utilisation.

- Les distributeurs doivent être placés à 2-3 mètres au-dessus du sol et fixés correctement.

- Des pièges de surveillance sont recommandés avant, pendant et après le traitement pour évaluer les populations adultes, dans le cadre d'un programme de lutte antiparasitaire.

- Les distributeurs doivent être remplacés tous les 3 mois.

- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.

Note : Ce produit a un mode d'action lent et est prévu pour une utilisation à long terme. Le produit n'a pas un effet immédiat sur la population de mites (peut prendre plus de 12 mois). Le control des mites alimentaires doit être réalisé sur une période d'utilisation continue du produit.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Pour un usage professionnel uniquement.
- À n'utiliser que comme attractif.
- Pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement, veuillez respecter les consignes d'utilisation.
- Ne pas utiliser dans des endroits où des denrées et des aliments pour animaux non emballés sont stockés.
- Ne pas utiliser le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, surfaces ou ustensiles qui pourraient être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation (humaine ou animale).
- Se laver soigneusement les mains et la peau exposée après utilisation.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas de contacts avec les yeux : si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
- En cas d'inhalation: appeler un centre antipoison/un médecin en cas de malaise.
- En cas de contact avec la peau: laver avec du savon et de l'eau.
- En cas d'ingestion: appeler un centre antipoison/un médecin en cas de malaise.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations nationales.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Durée de stockage : 2 ans.
Ne pas stocker à une température supérieure à 4°C.
Les distributeurs doivent être remplacés tous les 3 mois.

6. Autres informations

-